



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

cancer du sein

Question écrite n° 61415

### Texte de la question

M. Yves Bur attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la politique de dépistage du cancer du sein. En effet, face à cette maladie qui figure parmi les premières causes de mort prématurée chez la femme, les médecins radiologues, depuis plus de dix ans, s'investissent dans un programme de dépistage des cancers du sein qui est actuellement en vigueur dans une trentaine de départements. Afin de permettre à chaque femme sur tout le territoire national de pouvoir bénéficier d'un examen sénologique complet, comportant la mammographie et l'examen clinique, effectués par un médecin radiologue au moment de la mammographie de dépistage, et si nécessaire des examens complémentaires, avec un rappel tous les deux ans pour un suivi efficace, il est nécessaire de prévoir une extension nationale de ce programme de dépistage. Dans cet objectif, le conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance maladie a mandaté son président pour signer l'accord négocié avec la Fédération nationale des médecins radiologues. C'est pourquoi, compte tenu de ces éléments, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'elle compte prendre pour que l'ensemble des partenaires ratifie très rapidement les modalités de mise en application de ce protocole.

### Données clés

**Auteur :** [M. Yves Bur](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 61415

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 mai 2001, page 2920